

Détails des garanties Kebony

Catégorie produit	Classe de durabilité EN 350	Indemnisation matérielle (%) pendant la période de garantie (années)							
		Usage résidentiel[2]						Usage commercial[2]	
		100 %	80 %	60 %	40 %	20 %	0 %	100 %	0 %
Kebony Character									
Lames de terrasse	1-2[1]	≤ 15	≤ 16	≤ 17	≤ 18	≤ 19	> 20	≤ 15	> 15
Lames de bardage	1-2[1]	≤ 25	≤ 26	≤ 27	≤ 28	≤ 29	> 30	≤ 25	> 25
Kebony Clear									
Lames de terrasse	1	≤ 25	≤ 26	≤ 27	≤ 28	≤ 29	> 30	≤ 25	> 25
Lames de bardage	1	≤ 30	≤ 31	≤ 32	≤ 33	≤ 34	> 35	≤ 30	> 30
Bois de structure	1	≤ 25	≤ 26	≤ 27	≤ 28	≤ 29	> 30	≤ 25	> 25
Produits standard bruts de sciage[3]	1	≤ 25	≤ 26	≤ 27	≤ 28	≤ 29	> 30	≤ 25	> 25

www.kebony.fr

1 Aubier

2 La garantie est valable à condition que les recommandations contenues dans les instructions d'utilisation et d'installation de Kebony aient été suivies et que le produit soit utilisé conformément à la fiche technique du produit correspondant et qu'il soit utilisé conformément à la classe d'utilisation attribuée selon la norme EN 335. En outre, l'installation doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables. Kebony est un matériau naturel, et en raison de la variation naturelle de la qualité, il peut arriver que certaines lames doivent être remplacées au cours de la période.

3 Pour tous les produits Kebony Clear qui doivent être usinés au-delà d'une simple découpe, l'entreprise d'usinage doit confirmer qu'elle respecte les directives d'usinage de Kebony.
Tous les produits Kebony doivent être utilisés conformément à leur description dans les instructions d'utilisation et d'installation de Kebony.